

**Commune de  
BERNEVILLE**

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'ARRAS  
Canton d'Avesnes-le-Comte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 23 JUIN 2020**

**Nombre**

De conseillers  
en exercice : 11  
De présents : 11  
De votants : 11

L'an deux mil vingt, le 23 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Etaient présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, ALLEGRO Jean-François, BOUY Fabrice, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, DUBRULLE Perrine, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra,

Absents excusés : ////////////////

Secrétaire : Mme Odile PAYEN

**2020/20**

**OBJET :**

**Révision du loyer au 7 Bis  
Rue d'Arras**

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de revoir le loyer concernant le logement communal, sis au 7 Bis Rue d'Arras. Ce loyer avait été fixé à 539.00 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, en référence à l'indice du 2<sup>ème</sup> trimestre 2012, aujourd'hui celui-ci était de 556.00 €.

Le maire propose aujourd'hui de revoir le loyer à la baisse de celui-ci à ce jour pour la future location de celui-ci.

Après étude et concertation le conseil municipal à l'unanimité de ses membres décide :

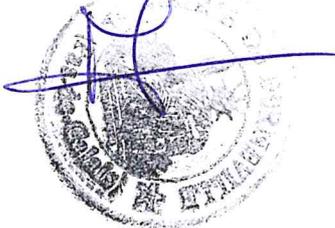
- Qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 le loyer mensuel sera de 500.00 €
- Dit que ce loyer fera référence à la variation annuelle de l'indice de référence des loyers publié chaque trimestre par l'INSEE.
- Autorise le maire à signer le bail et tous documents s'y rapportant

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

**10 juillet 2020**

et que la convocation du Conseil avait été faite le **16 juin 2020**

Le Maire,  
Julien BELLENGIER



Pour extrait conforme,  
Le Maire, JBELLENGIER

